

Indemnité inflation de 100 € : un one shot utile mais qui ne doit pas s'arrêter là

L'UNSA Fonction Publique prend acte de la création de « l'indemnité inflation de 100 € » pour chaque Français percevant moins de 2000 € net mensuels.

En effet, elle bénéficiera à 38 000 000 de personnes, actifs comme retraités, quelle que soit leur quotité de temps travaillé et elle représente 3,8 milliards d'Euros.

Concrètement, tous les agents publics qui ont un revenu brut calculé entre le 1er janvier 2021 et le 31 octobre inférieur à 26 000 € bénéficieront de ces 100 €. Ils devraient les percevoir fin janvier 2022.

Cependant, cette indemnité de 100 € net, défiscalisée et désocialisée, ne répond que ponctuellement à la question du pouvoir d'achat des agents publics à l'heure d'une reprise de l'inflation. Celle-ci n'est pas seulement liée à l'augmentation des prix de l'énergie. Elle pèse sur tous les agents publics, les retraités, comme leurs familles, qui sont donc confrontés à la baisse de leur pouvoir d'achat.

L'UNSA Fonction Publique demande toujours au gouvernement l'ouverture de négociations sur la rémunération de tous les agents publics, qu'ils exercent à l'État, dans une collectivité territoriale ou dans un hôpital. Alors que s'est ouverte la conférence sur les perspectives salariales, le contexte impose notamment une revalorisation du point d'indice.

Bagnolet le 3 novembre

Luc Farré

Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique

